ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2011

Présidence: Madame Marie-Claire Pharisa, syndique

Citoyennes et citoyens présents: 37; conseil communal: 5, soit 42

Conseil communal: Mesdames et Messieurs

- Daniel Raboud, vice-syndic

- Claudine Castella

- Jean-François Moura

- Philippe Mercier

Secrétaire :

Madame Marthe Brodard

Convocation:

- affichée au pilier public dès le 30 novembre 2011 ;
- publication dans la Feuille officielle numéro 48, du 2 décembre 2011;
- insérée dans le Bulletin d'information numéro 68 distribué à tous les ménages le 29 novembre 2011.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mars 2011
- 2. Remplacement et financement d'une conduite d'eau potable, secteur « Chemin des Golettes » « Route de Lessoc » (dépense imprévisible et urgente, art. 90 LCo)
- 3. Budgets 2012
 - 3.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements
 - 3.2. Participation à l'achat d'un bus scolaire
 - 3.3. Réaménagement de la place de parc « Les Golettes »
 - 3.4. Remplacement d'une conduite d'eau potable, secteur « Les Auges »
 - 3.5. Travaux d'endiguements
 - 3.6. Amélioration de l'accès au « Chalet Blanc »
 - 3.7. Réaménagement et remplacement de captages et conduites d'alimentation en eau potable des alpages « Les Joux », « Les Tservettes »
 - 3.8. Rapports de la commission financière
 - 3.9. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements
- 4. Présentation du plan financier 2012-2016
- 5. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2011-2016
- 6. Divers

A 20.00 heures, **Madame la Syndique** ouvre l'assemblée en saluant les personnes présentes, notamment Monsieur Pascal Moënnat, ancien syndic ; elle les remercie d'avoir répondu à la convocation.

Elle:

- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes :
 - « ¹L'assemblée vote à main levée.
 - ²Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.
 - ³Le président et les autres membres du conseil communal peuvent voter. Toutefois, ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence. ».
- nomme Messieurs Julien Heckly et Philippe Raboud, en qualité de scrutateurs ;
- excuse l'absence de Messieurs André Geinoz, Patrice Gurtner, Pierre Beaud.

Aucune remarque n'est formulée ; l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont présentés, par affichage sur écran, au moyen d'un support informatique, sous format « PowerPoint ».

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mars 2011

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2011 n'est pas lu ; il a été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publié sur le site internet (art. 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Remplacement et financement d'une conduite d'eau potable, secteur « Chemin des Golettes » – « Route de Lessoc » (dépense imprévisible et urgente, art. 90 LCo)

Madame la Syndique expose qu'en raison de son état dégradé, les travaux de remplacement de la conduite précitée ont dû être mis en œuvre en été 2011.

Le 27 juin 2011, Madame la Syndique et Monsieur Daniel Raboud, vice-syndic, ont informé la commission financière de cette situation.

Les liquidités disponibles ont permis d'avancer les fonds nécessaires.

Cette dépense sera comptabilisée sous le chapitre 700 « Approvisionnement en eau ».

Le conseil la soumet à l'approbation de la présente assemblée.

Monsieur Daniel Raboud, responsable du réseau d'eau, expose qu'en juin 2011, deux fuites importantes, d'environ 200 litres/minute, ont été détectées, ce qui a nécessité une intervention qui ne pouvait être différée.

L'aménagement de cette conduite, en fonte, dans un terrain formé de terre glaise, remonte à trente-quatre ans. Son état s'est détérioré, notamment par le phénomène de « courants vagabonds ». Cette situation est également consécutive à un défaut d'enrobage. Durant ces dernières années, les interventions ont été fréquentes. Le coût de la dernière réparation s'est élevé à 13'000 fr.

Le tracé de la nouvelle conduite a été modifié et étendu ; il emprunte exclusivement le territoire communal. Ladite conduite, en matière plastique, prévoit de desservir la parcelle numéro 4516, propriété de la commune.

Les travaux de goudronnage ont été effectués. Des finitions restent à exécuter.

Le coût de cet objet est établi comme suit :

travaux de génie civil : prestations d'installateur : honoraires d'ingénieurs :	194'000 fr. 102'000 fr. 14'000 fr.
Total:	310'000 fr.
subvention ECAB :	30'000 fr.
somme à la charge de la commune	280'000 fr.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Raboud renseigne l'assemblée sur le plan de financement (couverture financière et montant annuel du crédit), la durée et le montant annuel des charges d'exploitation (amortissement et intérêts) – cf. fiche ci-annexée qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (pièce numéro 1). Les charges annuelles sont estimées à 19'600 fr.

Monsieur Alfred Pittet, propriétaire bordier, remercie le conseil d'avoir veillé à une exécution en réduisant, autant que faire ce peut, les inconvénients inhérents au chantier.

Rapport de la commission financière

Monsieur Serge Golliard, président, donne lecture du rapport suivant :

« Constatant les débits importants qui s'échappaient du réseau d'eau dans le secteur du Chemin des Golettes – Route de Lessoc et n'ayant pas la possibilité de consulter l'Assemblée communale dans un délai raisonnable, le Conseil communal a sollicité le préavis de la Commission financière afin de démarrer immédiatement les travaux.

Compte tenu des volumes d'eau en jeu et de la mise en place d'une collaboration efficace entre l'équipe communale et l'installateur mandaté, la Commission financière n'a pu qu'émettre un préavis positif par rapport à ce projet de réparation. Elle invite donc l'Assemblée communale à approuver cet investissement pour un montant de CHF 280'000 à charge de la Commune.

Les membres de la Commission financière Pierre Borcard Thierry Sottas Serge Golliard »

Un exemplaire du rapport ci-dessus, signé, est annexé au présent procès-verbal (pièce numéro 2).

Soumis au vote, le remplacement et le financement d'une conduite d'eau, secteur « Chemin des Golettes » - « Route de Lessoc » sont admis à l'unanimité.

3. Budgets 2012

Les personnes présentes ont reçu un exemplaire des budgets (fonctionnement et investissements).

3.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements

Les documents précités ont fait l'objet d'un rapport publié dans le bulletin d'information numéro 68, pages 8 à 12 ; ces documents pouvaient être consultés au Bureau communal pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée.

- Budget de fonctionnement

Madame Marie-Claire Pharisa, syndique, responsable des finances, donne connaissance du rapport qu'elle a établi à l'intention de l'assemblée (pièce numéro 3, jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante).

Chapitre 720 – Gestion des déchets – position 434.01

A la demande de **Monsieur Laurent Borcard**, il est précisé que la taxe d'un rouleau de sacs de **35 litres** (10 pièces) est fixée à **21 fr.**).

Chapitre 750 - Correction des eaux et endiguements

Monsieur Laurent Borcard a constaté que les ouvrages d'endiguement situés entre Grandvillard et Estavannens, côté Enney, à proximité du camping, se dégradent.

Le conseil prend note de cette constatation. Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, membre du comité de l' « Entreprise d'endiguement de la Sarine en Haute Gruyère » en fera part lors d'une prochaine réunion dudit comité.

La parole n'est plus demandée.

Le budget précité solde comme suit :

- revenus: 3'676'869.00 - charges: 3'744'016.00

excédent de dépenses :

67'147.00

- Budget des investissements

Les investissements inscrits au budget 2012 sont les suivants :

- 3.2. Participation à l'achat d'un bus scolaire : 27'000 fr.
- 3.3. Réaménagement de la place de parc « Les Golettes » : 13'000 fr.
- 3.4. Remplacement d'une conduite d'eau potable, secteur « Les Auges » : 285'000 fr.
- 3.5. Travaux d'endiguements : 43'000 fr.
- 3.6. Amélioration de l'accès au « Chalet Blanc » : 22'000 fr.
- 3.7. Réaménagement et remplacement de captages et conduites d'alimentation en eau potable des alpages « Les Joux », « Les Tservettes » : 97'000 fr.

3.2. Participation à l'achat d'un bus scolaire : 27'000 fr.

Madame Claudine Castella fait référence au bulletin d'information.

La deuxième année d'école enfantine sera introduite en automne 2012. Aussi, l'effectif des classes sera porté de 152 à 187 écoliers.

Actuellement, le transport est assuré au moyen de trois bus. Une tournée doit se faire en deux fois. Aujourd'hui et sans nouvelles arrivées, la capacité maximale est atteinte.

En outre, en raison d'horaires différents, le transport des enfants de l'école enfantine peut avoir lieu, trois matins par semaine, à la suite de celui des élèves du niveau primaire. Dès la rentrée 2012-2013, les horaires des deux niveaux seront identiques.

Dès lors et afin d'assurer la sécurité des enfants, ainsi qu'un service de qualité, l'achat d'un quatrième bus s'avère nécessaire.

Le coût de ce véhicule avec son équipement est estimé à 70'000 fr.

Le financement est assuré par les deux communes du cercle scolaire, soit Grandvillard et Bas-Intyamon, au pro rata des habitants. Le montant de 70'000 fr., auquel s'ajoutent les intérêts, sera remboursé par le canton au moyen de dix annuités.

La part de Grandvillard de 27'000 fr. est financée par emprunt bancaire.

3.3. Réaménagement de la place de parc « Les Golettes » : 13'000 fr.

Monsieur Daniel Raboud projette un tableau qui illustre le quartier « Les Golettes ».

Aujourd'hui, le parking cité en exergue compte cinq places de stationnement. En raison des travaux exécutés dans ce quartier (remplacement conduite d'eau), lesquels ont nécessité une remise en état de la place de jeu, le conseil propose de réorganiser le parking, selon le système en épi, avec création de six nouvelles places. Le projet prévoit la soustraction d'une bande d'une largeur d'environ 1,50 m, ainsi que la pose d'un revêtement bitumineux avec marquages.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Raboud renseigne l'assemblée sur le plan de financement (couverture financière et montant annuel du crédit), la durée et le montant annuel des charges d'exploitation (amortissement et intérêts) — cf. fiche ci-annexée qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (pièce numéro 4). Les charges annuelles sont estimées à **910 fr.**

Monsieur Alfred Pittet s'inquiète d'éventuels empiétements sur les fonds privés.

Selon Monsieur Raboud, si les usagers respectent les marquages, il ne devrait pas y avoir d'empiétement.

Madame Suzanne Cosandey suggère de déplacer le signal « sens unique » pour l'implanter à proximité de la propriété des époux Aerschmann, de manière à ce que la circulation dans l'entier du quartier soit à sens unique ; elle suggère également d'aménager la parcelle, située à proximité du cimetière, pour y créer des places de parc.

Monsieur Markus Etter constate que la première suggestion de Madame Cosandey provoquerait un dysfonctionnement de la circulation des camions en les empêchant de tourner à la hauteur de la propriété de Monsieur Léonard Jaquet. Madame la Syndique observe que ce réaménagement est présenté en raison des travaux qui ont eu lieu dans le quartier. La suggestion de Madame Cosandey relative à l'aménagement d'une place de parc, à proximité du cimetière, a déjà fait l'objet d'une réflexion au sein du conseil. Toutefois, ce projet n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur Laurent Borcard demande si le conseil envisage de percevoir une participation des propriétaires des immeubles de « Champs Bellins » ou de louer des places. En effet, les immeubles précités sont sous-dotés en la matière.

Madame la Syndique souligne qu'il s'agit de places publiques ; elles ne seront pas mises en location. Le conseil se réserve d'intervenir si l'une ou l'autre personne en fait usage d'une manière régulière.

3.4. Remplacement d'une conduite d'eau potable, secteur « Les Auges » : 285'000 fr.

Outre la conduite secteur « Chemin des Golettes » - « Route de Lessoc », celle du secteur des « Auges » doit être remplacée, sans délai. Cette dernière a été posée au cours des années 1970. Les tuyaux, fabriqués à cette époque, présentent des défauts d'adhérence du revêtement PUR (matière plastique enveloppant l'intérieur du tuyau).

Des purges ont été effectuées. Monsieur Raboud montre des morceaux de revêtement qui ont été extraits, lesquels ont obstrué la conduite. Cette situation provoque des perturbations d'alimentation du secteur de Villars-sous-Mont, ainsi que du fonctionnement du réseau d'hydrants.

La Maison Von Roll admet le défaut de fabrication. Elle accepte de supporter le coût de fourniture des nouveaux tuyaux en fonte. Toutefois, les frais de fouille et de pose sont à la charge de la caisse communale.

La société « Greenwatt », laquelle développe un projet de construction d'une centrale de biogaz, avec conduite de chauffage à distance, y enfouira un tronçon de conduites. Elle supportera les coûts supplémentaires inhérents au passage desdites conduites.

En outre, la Confédération, respectivement l'armée, examine le dossier de remise en état de la conduite qui traverse son fonds, sur laquelle sont branchées deux bornes hydrant. Elle supportera les frais qui en découlent.

Ce projet est devisé comme suit :

travaux de génie civil: Fr. 100'000.00 prestations de l'installateur : Fr. 175'000.00 10'000.00 honoraires d'ingénieur Fr. total: Fr. 285'000.00 Participation de la Maison von Roll: 70'000.00 Sous-total: Fr. 215'000.00 Subvention ECAB: 20'000.00 Fr. Dépense à la charge de la commune : Fr. 195'000.00

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Raboud renseigne l'assemblée sur le plan de financement (couverture financière et montant annuel du crédit), la durée et le montant annuel des charges d'exploitation (amortissement et intérêts) — cf. fiche ci-annexée qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (pièce numéro 5). Les charges annuelles sont estimées à **13'650 fr.**

3.5. Travaux d'endiguements : 43'000 fr.

Suite aux intempéries de 2005 et 2007, le Service des ponts et chaussées, section « lacs et cours d'eau » exige la réalisation de mesures prévues dans le projet initial, soit :

- remise en place d'enrochements dans le lit de « La Taouna », à la hauteur du bâtiment scolaire ; des crues ont provoqué leur descellement ;
- secteur « Saudillet » : enrochement à remettre en état ;
- secteur « Pian de la Fola » : déplacement d'un bloc afin d'éviter une obstruction du cours d'eau.

Ce projet est budgétisé comme suit :

travaux de génie civil : 43'000 fr.

subvention fédérale : 25 % : 10'750 fr.

subvention cantonale : 22 % : 9'460 fr. 20'210 fr.

22'790 fr.

montant qui sera supporté par la commune :

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Moura renseigne l'assemblée sur le plan de financement (couverture financière et montant annuel du crédit), la durée et le montant annuel des charges d'exploitation (amortissement et intérêts) – cf. fiche ci-annexée qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (pièce numéro 6). Les charges annuelles sont estimées à 1'595.30 fr.

3.6. Amélioration de l'accès au « Chalet Blanc » : 22'000 fr.

Monsieur Jean-François Moura expose que le conseil envisage d'améliorer l'accès au « Chalet Blanc », par l'aménagement de deux bandes de roulement bétonnées, sur une longueur de soixante mètres. Ce chemin comprend une forte déclivité, laquelle entraîne, chaque année, des travaux de remise en état.

Monsieur Moura s'est entretenu de ce projet avec Monsieur José Collaud (Association Pro Natura). Ledit projet est conçu dans le souci de préserver le paysage.

Il est budgétisé comme suit :

travaux de génie civil :	22'000 fr.

subvention cantonale: 6'600 fr.

montant qui sera supporté par la commune : 15'400 fr.

Cette dépense est financée par le « Fonds des chalets » – cf. fiche ci-annexée qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (pièce numéro 7).

3.7. Réaménagement et remplacement de captages et conduites d'alimentation en eau potable des alpages « Les Joux », « Les Tservettes » : 97'000 fr.

Madame la Syndique informe l'assemblée qu'en raison du fait que la famille Moura exploite les alpages susmentionnés, Monsieur Jean-François Moura présentera le projet et son financement.

Néanmoins, conformément aux articles 21, 65 LCo, 11, 25 RELCo, Monsieur Jean-François Moura, ainsi que les membres de sa famille n'assisteront pas aux délibérations.

Cette information donnée, elle invite Monsieur Moura à exposer le projet.

Alpage « Les Joux »

Suite aux changements climatiques, il convient d'être attentifs aux problèmes d'alimentation en eau. Depuis plusieurs années, le défaut de précipitations provoque le tarissement des sources.

En outre, la pente est faible entre le captage de la source et le chalet ; elle n'est que de 2 à 3 %. Une partie de la conduite est suspendue pour permettre de traverser deux ruisseaux. En période hivernale, elle doit être enlevée (gel). En outre, dès que le débit faiblit, l'infiltration d'air dans la conduite provoque des dysfonctionnements, voire l'interruption d'alimentation. De plus, le tronçon de conduite en fer, enfoui, est en mauvais état.

Dès lors, le conseil propose d'installer une nouvelle conduite qui traversera les cours d'eau, au moyen de caissons en bois. Une citerne de 8'000 litres sera mise en place, afin d'assurer une réserve et le bon fonctionnement de la conduite.

Alpage « Les Tservettes »

Un tronçon de conduite (en fer) d'amenée d'eau est également dégradé. L'autre tronçon est constitué d'un tuyau « Symalen ». En hiver, ce dernier est enlevé.

Aussi, il convient de remplacer cette conduite (fer et « Symalen ») et de l'enfouir sur toute sa longueur (environ 400 mètres).

Ce projet est budgétisé comme suit :

travaux de génie civil : 97'000 fr.

subvention fédérale : 34 % : 32'980 fr.

Subvention cantonale: 30 %: 29'100 fr. 62'080 fr.

montant qui sera supporté par la commune : 34'920 fr.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Moura renseigne l'assemblée sur le plan de financement (couverture financière et montant annuel du crédit), la durée et le montant annuel des charges d'exploitation (amortissement et intérêts) – cf. fiche ci-annexée qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (pièce numéro 8). Les charges annuelles sont estimées à **2'444.40 fr.**

Après son exposé, Monsieur Jean-François Moura et son épouse, Madame Marie-Claude Moura, quittent la salle pour permettre à l'assemblée de délibérer.

Madame la Syndique donne la parole à celles et à ceux qui souhaitent des compléments d'information ou poser une question. La parole n'est pas demandée.

3.8. Rapports de la commission financière

Monsieur Serge Golliard, président de la commission financière, donne lecture des rapports de ladite commission, ci-après reproduits (pièce numéro 9) :

« La commission financière s'est réunie le 29 novembre 2011 afin de prendre connaissance des budgets de l'exercice 2012. Les explications nécessaires quant aux hypothèses qui ont prévalues lors de l'établissement du budget nous ont été fournies par les personnes compétentes.

Budget de fonctionnement

Il apparaît que le budget de fonctionnement 2012, bien que dégageant un excédent de charges de CHF 67'147, soit des charges supérieures de 1.8 % par rapport aux recettes, a été établi sur une base prudente de sorte que l'estimation des différents postes est tout à fait en rapport avec le principe de précaution qui doit prévaloir dans ce genre d'exercice.

En conséquence, la Commission financière propose à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2012 tel qu'il nous a été présenté.

Budget des investissements

Les différents investissements proposés ce soir ne font pas l'objet de remarques particulières. Le maintien en état du réseau d'eau de la commune, notamment en ce qui concerne l'élimination des fuites a engendré des coûts importants (frais d'analyses, travaux de réfection) au cours de la dernière période et il est à prévoir que des efforts dans ce domaine doivent être consentis également à l'avenir.

La Commission financière recommande à l'Assemblée d'accepter le budget des investissements tel qu'il a été énoncé tout à l'heure.

La même commission remercie toutes les personnes, tant du Conseil que de l'administration communale pour leur travail consciencieux dans le cadre de l'établissement du budget pour l'année prochaine.

Les membres de la Commission financière Pierre Borcard Thierry Sottas Serge Golliard » Madame la Syndique rappelle les dépenses d'investissement reportées :

- décision de l'assemblée du 25 novembre 2009 : solde participation à l'installation d'une centrale de biogaz : **40'000 fr.** ;
- décision de l'assemblée du 26 novembre 2008 : contribution spéciale au Syndicat d'améliorations foncières pour le remaniement parcellaire : **100'000 fr.**

3.9. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

Avant le vote final des budgets de fonctionnement et des investissements, Madame la Syndique soumet l'objet inscrit sous chiffre 3.7. de l'ordre du jour : Réaménagement et remplacement de captages et conduites d'alimentation en eau potable des alpages « Les Joux », « Les Tservettes » : 97'000 fr.

Cet objet est admis à l'unanimité par vote au scrutin ouvert.

Ensuite, Monsieur et Madame Jean-François et Marie-Claude Moura sont réintégrés au sein de l'assemblée. Madame la Syndique les informe de la décision qui précède.

a) Vote du budget de fonctionnement :

Soumis à l'assemblée, le budget de fonctionnement dont :

 - les revenus s'élèvent à :
 3'676'869 fr.

 - les charges à :
 3'744'016 fr.

excédent de dépenses :

67'147 fr.

est adopté, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.

b) Vote du budget des investissements :

3.2. Participation à l'achat d'un bus scolaire : 27'000 fr.

Soumis à l'assemblée, cet objet est admis à l'unanimité par vote au scrutin ouvert.

3.3. Réaménagement de la place de parc « Les Golettes » : 13'000 fr.

Soumis à l'assemblée, cet objet est admis à l'unanimité par vote au scrutin ouvert.

3.4. Remplacement d'une conduite d'eau potable, secteur « Les Auges » : 285'000 fr.

Soumis à l'assemblée, cet objet est admis à l'unanimité par vote au scrutin ouvert.

3.5. Travaux d'endiguements : 43'000 fr.

Soumis à l'assemblée, cet objet est admis à l'unanimité par vote au scrutin ouvert.

3.6. Amélioration de l'accès au « Chalet Blanc » : 22'000 fr.

Soumis à l'assemblée, cet objet est admis par vote au scrutin ouvert (une opposition).

Compte tenu de ce qui précède, le budget des investissements est dès lors admis ; il solde :

total des charges d'investissement :

697'000 fr.

- total des produits d'investissement :

196'290. fr.

Excédent global de dépenses

500'710 fr.

Madame la Syndique remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

Elle remercie également la commission financière de son objectivité, ainsi que Madame Jeannette Beaud, de son excellente collaboration et de sa disponibilité.

4. Présentation du plan financier 2012-2016

Madame Marie-Claire Pharisa a établi, à l'intention de l'assemblée, un rapport relatif à la mise à jour du plan financier, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 10). Ledit plan a été soumis à la commission financière, pour préavis à l'intention du conseil.

Conformément à l'article 10 lit. r) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, l'assemblée prend acte du plan financier et de ses mises à jour.

Compte tenu des investissements projetés, **Monsieur Laurent Borcard** souhaite connaître l'évolution de la dette par habitant.

Madame la Syndique constate que la dette augmente. Toutefois, il convient de prendre en compte le nombre d'habitants qui suit également la ligne ascendante.

Cependant, pour réaliser les projets d'investissement, notamment la mise en séparatif des eaux usées du centre du village, l'ouverture de nouvelles salles de classe, il y a lieu d'envisager des revenus supplémentaires.

La planification financière constitue un outil de projection sur cinq ans. Elle permet au conseil de contenir l'évolution de la dette.

Madame la Syndique remercie la commission financière, ainsi que Madame Jeannette Beaud du travail accompli.

5. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2011-2016

Conformément à l'article 12 al. 1^{bis} LCo, lors de la première séance de la législature, l'assemblée décide du mode de convocation (convocation individuelle ou circulaire tous ménages).

Jusqu'ici, l'assemblée a été convoquée par circulaire tous ménages, insérée dans le bulletin d'information.

Pour la législature 2011-2016, le conseil propose de maintenir ce mode de convocation.

Soumise à l'assemblée, cette proposition, soit convocation par circulaire tous ménages, est admise, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.

6. Divers

- Monsieur Patrice Borcard, élu le 13 novembre 2011, en qualité de nouveau préfet de la Gruyère

Monsieur Patrice Borcard entrera en fonction le 1^{er} janvier 2012. Madame la Syndique informe l'assemblée de la fête qui aura lieu le samedi 14 janvier 2012, à 16.00 heures, à Grandvillard, halle de gymnastique du Camp militaire. Toute la population est y invitée.

Cette fête sera agrémentée par les sociétés du village. Madame la Syndique les remercie d'ores et déjà de leur collaboration.

Aménagement du carrefour « Route de la Grande-Charrière » - « Route de la Ria »

Monsieur Gérald Raboud demande si l'aménagement susmentionné, en cours de réalisation, prévoit la construction d'un abri-bus.

Monsieur Daniel Raboud, vice syndic, renseigne l'intervenant. Lors de l'élaboration du projet, un entretien a eu lieu avec une délégation des TPF, à Fribourg. Cette dernière n'a pas jugé utile d'ériger un abri.

Monsieur Daniel Raboud donne quelques informations sur la réalisation de ces travaux. Si les conditions météorologiques le permettent, la pose du revêtement bitumineux aura lieu mardi 20 décembre 2011. Les travaux seront suspendus pendant la période hivernale pour être repris et achevés le printemps prochain.

Monsieur Gérald Raboud déplore que lorsque sa fille entre dans le bus TPF pour se rendre au Cycle d'orientation de La Tour-de-Trême, toutes les places assises sont déjà occupées. Il constate que les exigences de sécurité sont différentes de celles des transports dans le

cercle scolaire. Aussi, la fille de Monsieur Raboud, comme de nombreux élèves, font le trajet debout jusqu'à La Tour-de-Trême.

Madame Suzanne Cosandey précise que les bus TPF sont conçus avec un nombre de places assises et debout.

Cette réclamation est du ressort de l'entreprise TPF, à Fribourg.

L'ordre du jour est épuisé ; personne ne demande la parole.

Madame la Syndique remercie ses collègues du conseil.

Elle remercie également Mesdames Marthe Brodard et Jeannette Beaud de leur bon travail et de la disponibilité dont elles font preuve, ainsi que les collaborateurs des services des forêts, de l'édilité, les concierges des bâtiments communaux.

Elle souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et une heureuse année 2012.

Elle clôt l'assemblée à 21.30 heures.

La secrétaire :

Marthe Brodard

10 80 odano

La syndique: